



Compagnie Générale de Géophysique - Veritas
Société anonyme au capital de 70 556 890 €
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75 015 Paris
969 202 241 R.C.S. Paris

Communiqué relatif à la rémunération des mandataires sociaux de la société CGG Veritas

Paris, le 20 mars 2013

Le Conseil d'administration de la société CGG Veritas réuni le 27 février 2013 et le 20 mars 2013 s'est prononcé sur les différents éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Ces éléments, publiés en application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, ont été déterminés comme suit par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et de rémunération :

Rémunération fixe et variable

Président du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2013, Monsieur Robert Brunck percevra une rémunération fixe de 275 000 € à laquelle s'ajoutera 10 440 € d'avantage en nature (voiture de fonction).

Depuis l'exercice 2012, Monsieur Robert Brunck ne perçoit ni jetons de présence, ni rémunération variable au titre de ses fonctions.

Directeur Général

Au titre de l'exercice 2012, la rémunération variable de Monsieur Jean-Georges Malcor s'établit à 385 795 €.

Au titre de l'exercice 2013, Monsieur Jean-Georges Malcor percevra une rémunération fixe de 630 000 € à laquelle s'ajoutera 11 880 € d'avantage en nature (voiture de fonction).

Sa rémunération variable, pour l'exercice 2013, sera déterminée par le Conseil, sur proposition du comité de nomination et de rémunération au premier trimestre 2014, sur la base des comptes arrêtés de l'exercice 2013. Cette partie variable est soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est de 100% de sa rémunération fixe.

Directeurs Généraux Délégués

M. Stéphane-Paul Frydman:

Au titre de l'exercice 2012, la rémunération variable de Monsieur Stéphane-Paul Frydman s'établit à 174 538 €.

Au titre de l'exercice 2013, Monsieur Stéphane-Paul Frydman percevra une rémunération fixe de 336 000 € au titre de ses fonctions salariées de SEVP Finance, à laquelle à s'ajoutera 4 800 € d'avantage en nature (voiture de fonction). La rémunération fixe de M. Stéphane-Paul Frydman au titre de son mandat de Directeur Général Délégué est fixée à 80 000 €.

Pour l'exercice 2013, sa rémunération variable au titre de son mandat social, sera déterminée par le Conseil, sur proposition du comité de nomination et de rémunération au premier trimestre de l'exercice 2014, sur la base des comptes arrêtés de l'exercice 2013. Elle sera soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est de 75% de sa rémunération fixe.

M. Pascal Rouiller:

Au titre de l'exercice 2012, la rémunération variable de Monsieur Pascal Rouiller s'établit à 175 084 €.

Au titre de l'exercice 2013, Monsieur Pascal Rouiller percevra une rémunération fixe de 336 000 € au titre de ses fonctions salariées de SEVP de la Division Equipement, à laquelle à s'ajoutera 5 280 € d'avantage en nature (voiture de fonction). La rémunération fixe de M. Pascal Rouiller au titre de son mandat de Directeur Général Délégué est fixée à 80 000 €.

Pour l'exercice 2013, sa rémunération variable au titre de son mandat social, sera déterminée par le Conseil, sur proposition du comité de nomination et de rémunération au premier trimestre de l'exercice 2014, sur la base des comptes arrêtés de l'exercice 2013. Elle sera soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est de 75% de sa rémunération fixe.

Actions gratuites soumises à condition de performance

Plan du 24 mars 2011

Le conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que (i) la condition de réalisation d'EBITDA du secteur Services était remplie à hauteur de 85%, (ii) la condition de réalisation du secteur Equipement était remplie à hauteur de 108% et (iii) la condition de réalisation d'EBITDA du groupe était remplie à hauteur de 92%.

En conséquence, Messieurs Brunck, Malcor, Frydman et Rouiller se verront attribuer respectivement au titre de ce plan 12 423, 24 847, 7 634 et 8 166 actions gratuites.

Contact CGG : Direction Juridique,
Tour Maine Montparnasse,
33 avenue du Maine - 75 015 Paris